

# **Commission restauration**

## **du 19 janvier 2017**

### **Restauration PJJ**

Suite à la rapide présentation par l'administration des indicateurs utilisés pour la restauration PJJ, Force Ouvrière a rappelé que l'administration ne pourrait pas toujours trouver des restaurants administratifs ou des solutions de conventionnement.

Comme d'autres organisations syndicales, Force Ouvrière a demandé l'attribution de tickets restaurants ou chèques déjeuner à tous les agents du Ministère (DAP/DSJ/DPJJ/...) qui se trouvent éloignés des solutions de restauration (restaurants administratifs ou inter-administratifs ou restaurants conventionnés).

### **Restauration dans les écoles (ENAP, ENM, ENG, ENPJJ)**

Une première étude comparative sur la restauration dans les écoles du Ministère nous a été remise en séance.

Force Ouvrière a demandé qu'elle soit précisée, notamment pour les agents en formation initiale, notamment les élèves.

Les organisations syndicales siégeant au CNAS attendent aussi des précisions sur les possibilités qui existent dans certaines directions de bénéficier du remboursement des frais de mission pour compenser les frais de restauration.

### **Avancement du groupe de travail national sur la restauration (interne à l'administration)**

Les DRHAS sont réaffirmés dans leur rôle de pilotage des questions de restauration.

La procédure de conventionnement avec les restaurants est en cours de formalisation.

En parallèle, l'administration nous a produit une étude statistique sur les différences de tarifs entre les régions.

Nous attendons les suites de ce travail et la production de grilles types qui serviraient de support lors des conventionnements. L'objectif est d'éviter les tarifs trop élevés pour les agents et l'harmonisation des tarifs entre les régions.

## Questions diverses

- **Suppression de la convention concernant les gendarmes du Palais de Justice de Paris :** l'administration nous a indiqué qu'elle répondra à ce sujet lors de la 2<sup>e</sup> partie du CNAS « de décembre » qui se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2017.

- **Problématique de l'ouverture d'établissements neufs sans solution de restauration :** l'administration s'est rapprochée des services immobiliers pour recenser les ouvertures d'établissements (tribunaux) qui ne disposeront pas de restaurant administratif. La liste est longue (une bonne dizaine). Pour ces établissements dont l'opération de construction est déjà trop avancée, Force Ouvrière demande l'étude de solutions permettant de rattraper « le coup ».

En complément, Force Ouvrière a demandé à l'administration de recenser aussi les programmes de construction d'établissements dont la phase d'élaboration du programme n'est pas encore terminée/validée afin d'alerter la direction concernée par chaque opération de la nécessité de prévoir une solution de restauration administrative pour chaque site. Pour Force Ouvrière, le budget de fonctionnement, y compris sur le volet restauration des agents, est prévisible dès la réalisation du programme de l'opération, tout comme le budget de la construction (incluant l'espace de restauration administrative).

Force Ouvrière a demandé que l'administration s'engage à ce que les crédits d'investissement et de fonctionnement soient provisionnés en conséquence par la direction concernée par une nouvelle construction pour pouvoir offrir au personnel une solution de restauration administrative sur place, sans ponction sur les crédits de l'action sociale.

- **Déménagement du SAR de Versailles :**

Force Ouvrière a alerté l'administration sur les conséquences du déménagement du SAR de Versailles, sur la restauration de son personnel (25 agents par jour).

Les solutions de restauration actuelles sont trop éloignées et les agents ne disposent que d'une pause de 45 minutes pour se restaurer.

Force Ouvrière a demandé la conclusion d'une nouvelle convention avec le restaurant administratif de la DGFIP.

Le 24 janvier 2017,

Les représentants Union Justice FORCE OUVRIERE  
à la commission de restauration du CNAS

